

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.579.845, un actif net de D : 10.555.067 et un bénéfice de la période de D : 96.747.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 81,08% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,54% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2021	30/06/2020	Année 2020
Portefeuille-titres	4	<u>8 578 060</u>	<u>11 354 480</u>	<u>10 130 795</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 578 060	11 314 109	10 089 671
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	40 371	41 124
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 961 496</u>	<u>2 641 894</u>	<u>2 372 800</u>
Placements monétaires	5	1 961 391	2 641 883	2 372 790
Disponibilités		105	11	10
Créances d'exploitation	6	<u>40 289</u>	<u>35 413</u>	<u>630</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>10 579 845</u></u>	<u><u>14 031 787</u></u>	<u><u>12 504 225</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	22 243	53 561	30 221
Autres créditeurs divers	8	2 535	1 248	1 256
TOTAL PASSIF		<u><u>24 778</u></u>	<u><u>54 809</u></u>	<u><u>31 477</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	10 361 627	13 719 520	12 037 330
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		86	25	22
Sommes distribuables de la période		193 354	257 433	435 396
ACTIF NET		<u><u>10 555 067</u></u>	<u><u>13 976 978</u></u>	<u><u>12 472 748</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>10 579 845</u></u>	<u><u>14 031 787</u></u>	<u><u>12 504 225</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	10	111 669	226 531	148 144	299 793	575 641
Revenus des obligations et valeurs assimilées		111 669	226 531	146 675	298 324	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	1 469	1 469	1 469
Revenus des placements monétaires	11	5 618	11 622	23 056	30 526	51 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		117 287	238 153	171 200	330 319	627 316
Charges de gestion des placements	12	(22 243)	(46 212)	(32 665)	(63 940)	(124 768)
REVENU NET DES PLACEMENTS		95 044	191 941	138 535	266 379	502 548
Autres charges	13	(2 775)	(5 806)	(4 064)	(7 964)	(15 562)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	(200)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 269	185 935	134 271	258 215	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation		8 551	7 419	(9 403)	(782)	(51 390)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		100 820	193 354	124 868	257 433	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 551)	(7 419)	9 403	782	51 390
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 478	(20 637)	6 582	8 050	(16 153)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	29 970	-	9 150	47 913
RESULTAT NET DE LA PERIODE		96 747	195 268	140 853	275 415	518 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	96 747	195 268	140 853	275 415	518 546
Résultat d'exploitation	92 269	185 935	134 271	258 215	486 786
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 478	(20 637)	6 582	8 050	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	29 970	-	9 150	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(331 636)	(331 636)	(531 605)	(531 605)	(531 605)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	64 813	(1 781 313)	(670 715)	55 187	(1 692 174)
Souscriptions					
- Capital	12 502 876	16 533 907	10 928 592	14 532 685	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	9 781	10 781	11 898	13 840	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	375 751	540 439	378 094	538 452	810 134
Rachats					
- Capital	(12 407 743)	(18 219 289)	(11 567 709)	(14 481 899)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 362)	(10 435)	(12 589)	(13 762)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(406 490)	(636 716)	(409 001)	(534 129)	(856 422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(170 076)	(1 917 681)	(1 061 467)	(201 003)	(1 705 233)
ACTIF NET					
En début de période	10 725 143	12 472 748	15 038 445	14 177 981	14 177 981
En fin de période	10 555 067	10 555 067	13 976 978	13 976 978	12 472 748
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	101 346	118 939	142 041	135 208	135 208
En fin de période	102 286	102 286	135 711	135 711	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	103,192	103,192	102,991	102,991	104,867
TAUX DE RENDEMENT	0,97%	1,89%	0,95%	1,93%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021, à D : 8.578.060 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 335 462	8 578 060	81,27%
Obligations des sociétés		1 440 362	1 479 008	14,01%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	65 602	68 986	0,65%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	571 205	5,41%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	180 000	190 457	1,80%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	28 035	0,27%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	81 308	0,77%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	53 879	0,51%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	60 000	62 031	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	30 000	30 010	0,28%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	40 323	0,38%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	81 617	0,77%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	81 182	0,77%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	110 000	114 693	1,09%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	12 000	12 003	0,11%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6 %	200	12 000	12 460	0,12%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7 %	500	50 000	50 819	0,48%
Emprunt National		37 500	37 557	0,36%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	37 500	37 557	0,36%

Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 061 495	66,90%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	406 107	3,85%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	711 200	6,74%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	516 835	4,90%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 002 727	9,50%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	504 043	4,78%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	898 886	8,52%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	700 379	6,64%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 326 481	12,57%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	994 837	9,43%
Total		8 335 462	8 578 060	81,27%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				81,08%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021 à D : 1.961.391 et se détaille comme suit:

Désignation	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif net
Dépôt à vue		1 456 534	1 461 607	13,85%
Banque Nationale Agricole		1 456 534	1 461 607	13,85%
Certificats de dépôt	500 000	499 279	499 784	4,74%
Cerificat de dépôt BNA au 04/07/2021 au taux de 6,5% sur 10 jours	500 000	499 279	499 784	4,74%
Total général		1 955 813	1 961 391	18,58%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,54%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2021 à D : 40.289, contre D : 35.413 au 30 juin 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Solde des souscriptions et rachats	39 930	35 214	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	-	452
Autres	359	199	178
Total	40 289	35 413	630

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2021 à D : 22.243, contre D : 53.561 au 30 juin 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	14 861	42 721	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 430	6 504	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	2 952	4 336	4 011
Total	<u>22 243</u>	<u>53 561</u>	<u>30 221</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021 à D : 2.535, contre D : 1.248 au 30 juin 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	836	1 118	1 137
TCL	98	130	119
Retenu à la source à payer	1 601	-	-
Total	<u>2 535</u>	<u>1 248</u>	<u>1 256</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	16 533 907
Nombre de titres émis	163 369
Nombre d'actionnaires nouveaux	447

Rachats effectués

Montant	(18 219 289)
Nombre de titres rachetés	(180 022)
Nombre d'actionnaires sortants	(467)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 637)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	29 970
Régularisation des sommes non distribuables	346

Capital au 30-06-2021

Montant	10 361 627
Nombre de titres	102 286
Nombre d'actionnaires	803

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 111.669 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2021, contre D : 148.144 à l'issue de la même période close le 30 juin 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	24 366	50 802	35 995	76 928	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	87 303	175 729	110 680	221 396	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	-	1 469	1 469	1 469
TOTAL	111 669	226 531	148 144	299 793	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2021 à D : 5.618, contre D : 23.056 à l'issue de la même période close le 30 juin 2020, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	5 113	11 117	8 842	16 139	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	505	505	14 214	14 387	14 387
TOTAL	5 618	11 622	23 056	30 526	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2021 à D : 22.243, contre D : 32.665 à l'issue de la même période close le 30 juin 2020, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Année</u> <u>2020</u>
Commission de gestion	14 861	30 876	21 824	42 721	83 364
Commission de dépôt	4 430	9 202	6 505	12 732	24 842
Commission de distribution	2 952	6 134	4 336	8 487	16 562
Total	22 243	46 212	32 665	63 940	124 768

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2021 à D : 2.775, contre D : 4.064 à l'issue de la même période close le 30 juin 2020, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Année</u> <u>2020</u>
Redevance du CMF	2 477	5 146	3 637	7 120	13 894
TCL	294	655	427	843	1 663
Autres	4	5	-	1	5
Total	2 775	5 806	4 064	7 964	15 562

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.